



NATIONS
UNIS

EP

PNUE/MED WG.608/Inf.17



LES NATIONS UNIES
PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

UNEP

17 mai 2025
Français
Original : Anglais

Dix-septième réunion des Points focaux ASP/DB

Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025

Point 6 de l'ordre du jour : Conservation des Sites d'Intérêt Écologique Particulier

6.1. Rapport du président du Groupe *ad hoc* d'experts sur les Aires Marines Protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe au cours de la période biennale 2024-2025

Rapport de la quatrième réunion du Groupe *ad hoc* d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée (AGEM)

Note:

Les désignations employées et la présentation des informations contenues dans ce document n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement aucune opinion quant au statut juridique d'un État, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ni quant à la délimitation de leurs frontières ou limites.

© 2025 Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)
Centre d'activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
BP 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@spa-rac.org

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (SPA/RAC)
Groupe *ad hoc* d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée (AGEM)
Quatrième réunion
Téléconférence, 21 mars 2025

Procès-verbal de la quatrième réunion de l'AGEM 21 mars 2025, téléconférence

I. Introduction

1. La réunion a marqué le début d'un nouveau mandat du Groupe *ad hoc* d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM), destiné à appuyer le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (SPA/RAC) de la Convention de Barcelone, ainsi que les Parties contractantes, dans l'avancement de l'agenda relatif aux Aires marines protégées (AMP) en Méditerranée.
2. Créé à titre pilote en 2018-2019, puis officiellement lancé en 2020 par la Décision IG.24/6 de la 21^e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (COP 21 ; Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), l'AGEM a apporté une contribution significative à l'élaboration de la Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après 2020, adoptée lors de la CdP 22 (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021).
3. Les Termes de référence de l'AGEM ont été révisés et soumis aux Points focaux pour les Aires spécialement protégées et la Diversité biologique (ASP/DB) pour retour et approbation à la fin de l'année 2024. En janvier 2025, les Termes de référence révisés ont été formellement approuvés par les Points focaux ASP/DB et sont présentés à l'Annexe I du présent rapport.
4. L'AGEM est composé de 16 experts indépendants couvrant 8 domaines de compétence : gestion des AMP, planification des AMP, biologie/écologie marine, droit et réglementation, socio-économie, pêches, tourisme de nature, et financement ; ainsi que de représentants des organes scientifiques de 5 organisations partenaires concernées : le Comité scientifique de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS), le Comité scientifique consultatif (CSC) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), le Comité scientifique du Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN), le groupe de travail marin de la Commission mondiale des aires protégées (WCPA-Marine) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et

l'équipe de conservation marine du Programme Méditerranéen du Fonds mondial pour la nature (WWF Méditerranée).

5. La liste des membres de l'AGEM figure à l'Annexe II.

6. Le groupe vise à fournir des orientations d'experts et à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie post-2020 pour les AMCP et les AMCE. Les principaux livrables prévus pour 2025 comprennent l'élaboration d'un guide méditerranéen pour les AMCE, la documentation des impacts des AMP avec des niveaux de protection renforcés, et l'identification des AMP situées au-delà des juridictions nationales.

7. La réunion a porté sur l'adoption du Programme de travail 2025 de l'AGEM et l'identification des priorités 2026-2027 pour la Convention de Barcelone et le SPA/RAC. Les points clés comprenaient l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie, le rapport sur l'état des AMP, élaboré conjointement avec MedPAN, ainsi que le besoin de renforcer les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE).

II. La quatrième réunion de l'AGEM

Introduction

8. Le SPA/RAC a convoqué la quatrième réunion du Groupe *ad hoc* d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) le 21 mars 2025, par téléconférence.

9. Tous les membres du groupe ont été invités à y participer. La liste complète des participants figure à l'Annexe III du présent rapport.

10. Le SPA/RAC a assuré le secrétariat de la réunion. Le support de présentation de la réunion est disponible ici : [PPT 4th AGEM meeting 21 March 2025.pdf](#)

11. La réunion avait pour principaux objectifs :

- Présenter le SPA/RAC et son programme de travail ASP ;
- Présenter les Termes de référence et les membres de l'AGEM ;
- Discuter et valider le Programme de travail 2025 de l'AGEM ;
- Discuter et valider les priorités clés pour le biennium 2026-2027.

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

12. La réunion a été ouverte à 14h00 (UTC+1), le vendredi 21 mars 2025, par Mme Asma KHERIJI, Chargée de programme (ASP) au SPA/RAC, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur du SPA/RAC, M. Elyes HAMZA, et les a remerciés d'avoir accepté de rejoindre le Groupe *ad hoc* d'experts. Elle a souligné l'importance, bien que lourde, du mandat de l'AGEM et sa pertinence pour appuyer le Secrétariat du SPA/RAC et les Parties contractantes dans l'avancement de l'agenda post-2020 relatif aux aires marines protégées en Méditerranée.

13. Tous les documents de la réunion étaient disponibles sur la page web suivante : <https://spa-rac.org/fr/reunion/30/groupe-ad-hoc-d-experts-pour-les-aires-marines-protégees-en-mediterranee-agem-quatrieme-reunion-teleconference-21-mars-2025>

14. Les membres de l'AGEM se sont présentés et ont brièvement décrit leur parcours, leur affiliation, leurs attentes et leurs centres d'intérêt.

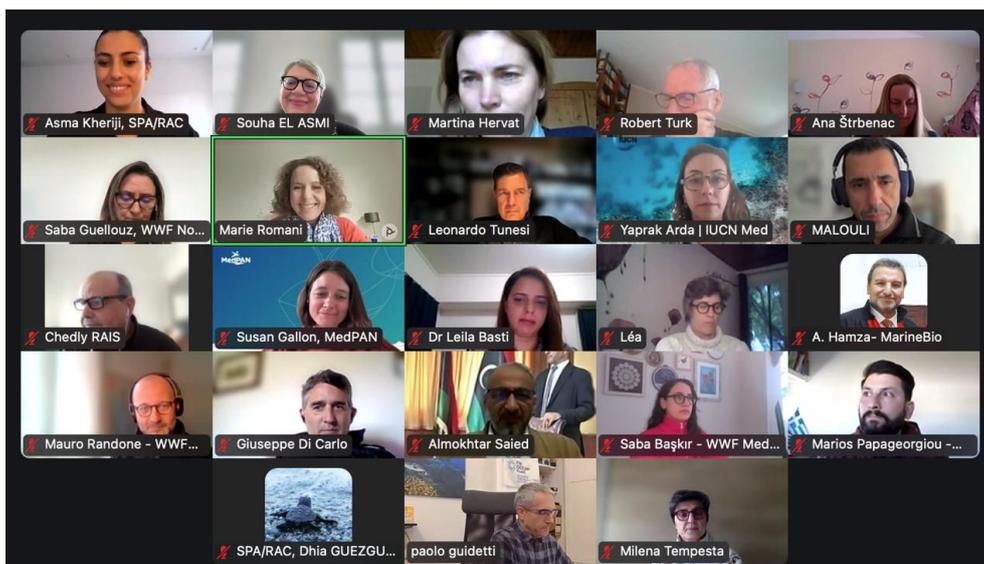


Photo de groupe des membres de l'AGEM ayant participé à la 4e réunion (21 mars 2025)

Point 2 de l'ordre du jour 2. Questions organisationnelles

15. Le Secrétariat du SPA/RAC a présenté brièvement la mission du SPA/RAC, son programme Aires spécialement protégées (ASP), ainsi que le contexte, les objectifs, la composition et les modalités de fonctionnement de l'AGEM.

16. Sur proposition du Secrétariat, formulée conformément aux principes de représentation géographique et de genre, l'AGEM a élu parmi ses membres un Président et un Vice-Président, comme suit :

- Président : M. Robert TURK (expert en conservation de la nature, Slovénie) ;
- Vice-Présidente : Mme Souha EL ASMI (experte en environnement marin et politique, Tunisie).

17. Le Président et la Vice-Présidente ont exprimé leur volonté d'assumer leurs fonctions et ont remercié le groupe pour la confiance accordée.

18. Les membres de l'AGEM ont adopté leur ordre du jour à partir de l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour de la réunion figure à l'Annexe IV du présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour. Programme de travail de l'AGEM pour 2025 et priorités clés pour le biennium 2026-2027

a) Programme de travail de l'AGEM pour 2025

19. Le Secrétariat a introduit ce point de l'ordre du jour en présentant le projet de programme de travail de l'AGEM pour 2025, soumis à l'examen et aux commentaires des membres.

20. Les livrables proposés, sous la supervision de l'AGEM, sont inscrits dans le programme de travail 2024-2025 du SPA/RAC adopté par la CdP 23 de la Convention de Barcelone, et visent à renforcer la coopération régionale ainsi qu'à soutenir la gouvernance durable de la biodiversité marine en Méditerranée. Il s'agit des éléments suivants :

- **Livrable 1 : Orientations méditerranéennes sur les AMCE** : Soutenir l'élaboration d'un document d'orientation régional pour appliquer les critères AMCE et établir des processus

d'identification des OECM en Méditerranée, accompagné d'un webinaire régional pour diffuser les orientations.

- **Livrable 2 : Impact des AMCP avec des niveaux de protection renforcés** : Documentation et communication des impacts écologiques et socio-économiques des AMCP avec des niveaux de protection renforcés.
- **Livrable 3 : Identification des AMP internationales/transfrontalières potentielles en eaux libres** : Aider les pays à identifier d'éventuelles aires marines protégées (AMP) internationales/transfrontalières en eaux libres.

Commentaires sur le livrable 1 : Orientations méditerranéennes sur les AMCE

21. Le Secrétariat a informé la réunion que le SPA/RAC a recruté un consultant pour travailler à l'élaboration d'un document sur les Orientations méditerranéennes sur les AMCE, et que ce document sera soumis à la dix-septième réunion des Points focaux ASP/DB, qui se tiendra du 20 au 22 mai 2025, pour examen et commentaires.

22. Un membre a indiqué que la CGPM travaille actuellement sur les AMCE. Certaines des zones de pêche restreinte (FRA) pourraient être reconnues comme des AMCE. Il a proposé de partager les travaux réalisés par la CGPM (outils, résultats des réunions, etc.) afin d'alimenter les travaux du SPA/RAC et de l'AGEM.

Commentaires sur le livrable 2 : Impact des AMCP avec niveaux de protection renforcés

23. Le Secrétariat a informé la réunion que ce livrable serait élaboré en interne avec le soutien d'un groupe de travail spécifique sur les niveaux de protection renforcés (WG-EP). Le Président a proposé à l'AGEM de constituer un groupe de travail dédié sur les niveaux de protection renforcés, chargé de piloter l'élaboration et la rédaction du document.

24. Un membre a suggéré de commencer les travaux sur l'impact des AMP avec niveaux de protection renforcés par la collecte d'études de cas et de documents.

25. Un membre a proposé à l'AGEM de partager avec le SPA/RAC des idées et des documents relatifs aux AMCP avec niveaux de protection renforcés afin d'alimenter les travaux à réaliser.

Commentaires sur le livrable 3 : Identification des AMP internationales/transfrontalières potentielles en eaux internationales

26. Le Secrétariat a informé la réunion que ce livrable sera réalisé par un consultant du SPA/RAC à recruter prochainement, et que l'AGEM assurera l'orientation du processus d'élaboration et de révision.

27. Initialement, le livrable 3 avait été proposé sous la forme suivante : « Identifier les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) potentielles en zones situées au-delà des juridictions nationales (ABNJ) ».

28. Un membre a proposé de recentrer le travail sur l'identification de nouvelles AMP, côtières ou en eaux internationales, plutôt que sur les ASPIM en ABNJ, en raison de la complexité de la question des ABNJ en Méditerranée. Il a également suggéré qu'en second lieu, parmi ces AMP identifiées, soient sélectionnées celles susceptibles d'être déclarées ASPIM. Par ailleurs, il a rappelé que la mission du SPA/RAC est d'accompagner les pays dans de tels processus.

29. Un membre a soutenu la proposition et a insisté sur le fait que les travaux ne devraient pas se concentrer sur les ABNJ.

30. Un autre membre a précisé que si des AMP potentielles étaient identifiées dans les ABNJ, celles-ci seraient si petites qu'elles ne présenteraient pas un intérêt suffisant au regard des efforts nécessaires pour ce processus complexe et de son impact.

31. Il a donc été convenu de se concentrer sur les AMP internationales et/ou transfrontalières en eaux internationales plutôt que dans les ABNJ, compte tenu de la spécificité de la Méditerranée concernant la question des ABNJ. La question de l'applicabilité du Traité sur les hauts fonds marins en Méditerranée a également été soulevée.

32. Un membre a souligné que ce travail pourrait constituer une première étape vers la déclaration de la première AMP transfrontalière en Méditerranée (côtière ou en eaux internationales).

33. Un autre membre a rappelé qu'un ASPIM doit d'abord être déclaré comme AMP, ce qui appuie l'idée de commencer par identifier les AMP en eaux internationales, puis de sélectionner celles pouvant être déclarées ASPIM.

34. Un membre a proposé d'impliquer des experts du Groupe de spécialistes de la conservation transfrontalière de l'UICN dans les travaux liés au livrable 3.

35. Un autre membre a suggéré que le SPA/RAC partage les Termes de référence relatifs à l'étude avec l'AGEM pour examen et commentaires.

Remarques finales sur le programme de travail de l'AGEM pour 2025

36. Le groupe a convenu de poursuivre avec le Programme de travail de l'AGEM pour 2025, y compris les révisions proposées, et de commencer immédiatement à orienter le processus d'élaboration des Orientations sur les AMCE.

37. Le Programme de travail final de l'AGEM pour 2025 est disponible en annexe V.

b) Priorités clés de l'AGEM pour le biennium 2026-2027

38. L'AGEM a discuté des priorités clés pour le biennium 2026-2027, présentées par le Secrétariat.

39. Sur la base du projet de Programme de travail du SPA/RAC de 2026-2027, des termes de référence de l'AGEM et en cohérence avec la stratégie relative aux AMCP et AMCE, quatre thèmes clés ont été identifiés comme priorités sur lesquels l'AGEM devra se concentrer durant le biennium 2026-2027, afin d'assurer l'alignement avec les objectifs régionaux de conservation et les initiatives en cours :

- **Priorité clé 1** : Évaluation à mi-parcours de la stratégie sur les AMCP et les AMCE ;
- **Priorité clé 2** : Rapport sur l'état des AMP ;
- **Priorité clé 3** : Identification, reconnaissance et signalement des AMCE ;
- **Priorité clé 4** : Couverture et représentativité des AMCP.

Commentaires sur la priorité clé 1 : Évaluation à mi-parcours de la Stratégie sur les AMCP et les AMCE

40. Le Secrétariat a souligné que la Stratégie régionale pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée pour l'après-2020 doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2026 (conformément à la Décision IG.26/5 de la CdP 23). Il a également été indiqué que cette évaluation devra être soumise à la 18^e réunion

des Points Focaux ASP/DB à la mi-2027. La préparation de ce livrable devrait débuter début 2026 et s'achever au plus tard en mars 2027.

41. L'évaluation sera réalisée par le SPA/RAC avec l'appui de consultants externes. Il est attendu que l'AGEM suive de près l'élaboration de cette évaluation à partir du début 2026, avec une finalisation prévue au plus tard en mars 2027.

42. Il a également été rappelé que l'AGEM a accompagné et suivi de près l'élaboration de la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée en 2020-2021, ainsi que son cadre d'évaluation et de suivi en 2022-2023.

Commentaires sur la priorité clé 2 : Rapport sur l'état des AMP

43. Le Secrétariat a rappelé que le rapport sur l'Etat des AMP est élaboré conjointement par le SPA/RAC et MedPAN, et a informé qu'il sera présenté lors de la 4^e édition du Forum méditerranéen des AMP, qui sera organisé conjointement en 2027.

44. La représentante de MedPAN a précisé que la collecte des données est terminée, et que les jeux de données seront validés par les Points Focaux ASP/DB avant d'alimenter la base de données sur les AMP en Méditerranée (MAPAMED), copropriété du SPA/RAC et de MedPAN.

45. L'analyse des données collectées sera réalisée en 2025, et le rapport devrait être prêt en 2026.

46. Un membre a soulevé la question du décalage entre les données de MAPAMED et celles du WDP (Protected Planet). MedPAN a indiqué que cela pourrait être dû aux cycles de mise à jour et aux méthodologies utilisées.

47. Un membre a proposé de soutenir les pays dans le rapportage sur les AMCE et d'intégrer les AMCE dans le rapport sur l'état des AMP, ainsi que dans la base MAPAMED.

48. Un membre a souligné que les AMCE doivent être reportées à la CDB, et un autre a ajouté qu'il faudrait attendre que les AMCE soient officiellement reportées en Méditerranée avant de les inclure dans MAPAMED et dans le rapport sur l'état des AMP.

49. Un membre a insisté sur l'importance du rapport pour orienter de nouvelles recommandations et actions pour les AMP en Méditerranée, notamment en ce qui concerne la qualité de la protection et l'efficacité de la gestion des zones, afin de garantir l'atteinte des objectifs mondiaux et régionaux fixés.

Commentaires sur la priorité clé 3 : Identification, reconnaissance et rapportage des AMCE

50. Le Secrétariat a présenté la priorité clé concernant les AMCE et proposé de poursuivre le travail sur les AMCE lors du prochain biennium, en s'appuyant sur le guide sur les AMCE en Méditerranée à élaborer, notamment via des webinaires et d'autres outils.

51. Le Président a souligné que le SPA/RAC, avec ses partenaires, devrait mener ce travail, et a évoqué la nécessité d'un engagement proactif auprès des pays pour les convaincre de s'impliquer dans les AMCE.

52. Un membre a suggéré d'ajouter un aspect dynamique au travail, comme le transfert de bonnes pratiques et la création d'une communauté de pratique.

53. Certains membres ont rappelé que certains pays ne connaissent pas le concept d'AMCE, tandis que d'autres ne sont pas intéressés à le poursuivre.

54. Un membre a souligné la nécessité d'un document de position au niveau de l'UE pour traiter des questions telles que le suivi et les cadres réglementaires.

55. Un autre membre a suggéré d'identifier un pays volontaire pour mener un processus d'identification des AMCE afin de servir de modèle aux autres.

Commentaires sur la priorité clé 4 : Couverture et représentativité des AMP

56. Lors de la présentation de cette priorité clé, le Secrétariat a précisé son objectif, qui est de réduire l'écart et d'améliorer la couverture des AMCP en Méditerranée, tout en apportant un appui technique et scientifique à l'évaluation de la représentativité du réseau méditerranéen d'AMP.

57. Le Président a validé la valeur ajoutée de ce livrable clé, en indiquant que c'est l'objectif principal en Méditerranée : préserver la région en déclarant des AMP écologiquement représentatives et efficacement gérées.

58. Un membre a proposé d'ajouter une discussion sur les lacunes de financement et d'explorer de nouveaux mécanismes de financement pour les AMP.

59. Un autre membre a souligné l'importance de traiter à la fois la couverture des AMP et le financement de leur gestion.

60. Un membre a évoqué le potentiel d'utiliser des centres de soutien technique pour la CDB ainsi que des initiatives comme l'Acte 30 pour renforcer les efforts.

Remarques finales sur les priorités clés de l'AGEM pour le biennium 2026-2027

61. Le groupe a convenu de poursuivre la mise en œuvre des priorités clés de l'AGEM pour 2026-2027 et d'identifier plus précisément les actions spécifiques et résultats attendus au début de l'année 2026.

62. Les priorités clés de l'AGEM pour le biennium 2026-2027 sont disponibles en Annexe V.

Point de l'ordre du jour 4. Suivi après la réunion et prochaines étapes/rencontres

63. La réunion s'est conclue par un engagement à travailler de manière collaborative et efficace pour atteindre les objectifs de l'AGEM.

64. Le Président a proposé de former un Groupe de travail sur la Protection Renforcée et d'en discuter lors de la prochaine réunion sur l'élaboration de l'orientation relative aux AMCE.

65. Le Secrétariat a informé que sera diffusé un sondage Doodle pour fixer la date de la prochaine réunion sur les AMCE, ainsi que le projet de document d'Orientations sur les AMCE qui sera partagé pour revue.

Point de l'ordre du jour 5. Clôture de la réunion

66. Le Secrétariat a remercié le Président pour sa brillante animation et tous les membres pour leur temps et leur engagement.

67. Après les échanges d'usage, le Président a déclaré la réunion close à 15h40 UTC+1, le vendredi 21 mars 2025.

Annexe I

Groupe *ad hoc* d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée (AGEM)

Termes de référence

I. Le Groupe *ad hoc* d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) : Rational et objectifs

1. Les Aires marines protégées (AMP) sont reconnues comme un outil efficace pour la conservation de l'environnement marin et la gestion des ressources vivantes. Leur rôle dans la fourniture de services écosystémiques et dans la durabilité d'un large éventail d'activités humaines (tourisme, pêche, loisirs, éducation, etc.) est également de plus en plus reconnu. Les bénéfices générés sont visibles surtout lorsque les AMP sont gérées efficacement et disposent de ressources suffisantes pour répondre aux problèmes de gestion locaux.

2. En Méditerranée, les AMP présentent une diversité remarquable en termes de nature et de typologie, souvent étroitement liée aux cadres législatifs et aux réglementations nationales et internationales. La plupart des AMP ont été créées en tant que sites autonomes plutôt que dans le cadre d'un réseau cohérent, ce qui limite leur capacité à protéger de manière adéquate les différentes composantes de la biodiversité marine méditerranéenne. Il en résulte des lacunes importantes dans la protection de divers écosystèmes et espèces critiques.

3. Selon l'inventaire le plus récent des Aires marines protégées de la Méditerranée réalisé en 2020 par le SPA/RAC et MedPAN, 8,3 % de la mer Méditerranée (209 303 km²) sont désignés comme AMP. Cela comprend les AMP nationales, les sites marins européens Natura 2000 et le Sanctuaire Pelagos (établi par un accord international). Parmi les 1 087 AMP désignées, 39 figurent sur la liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste des ASPIM), représentant 5,5 % de la mer Méditerranée (138 464 km²). Il est à noter que ces AMP sont inégalement réparties entre les régions, 97,3 % d'entre elles étant situées dans les eaux de l'Union européenne (UE).

4. En outre, à ce jour, aucune Autre mesure de conservation efficace par zone (AMCE) n'a été signalée pour la Méditerranée. Pour la plupart de ces sites, il existe peu d'informations sur la mise en œuvre des mesures de gestion. Même lorsque de telles mesures sont en place, leur efficacité pour atteindre les objectifs de conservation reste incertaine.

5. Il est clair que si le réseau méditerranéen d'AMP joue un rôle significatif dans la sauvegarde des points chauds de la biodiversité et dans la protection de nombreux sites naturels contre les effets néfastes des activités humaines, il nécessite des efforts de développement et de mise en œuvre plus importants. En outre, la plupart des États méditerranéens se sont engagés, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), à mettre en place des systèmes complets, bien gérés, efficaces et équitablement gouvernés d'AMP et d'AMCE écologiquement représentatives et bien connectée entre elles. Cet engagement s'aligne sur l'Objectif 3 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF), qui vise à conserver et à gérer au moins 30 % des aires marines et côtières d'ici à 2030 au moyen de réseaux bien connectés et équitablement gouvernés d'Aires marines et côtières protégées (AMPC) et d'Autres mesures de conservation efficaces par zones (AMCE).

6. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'augmenter la surface totale couverte par les AMP en élargissant les limites des AMP existantes, en créant de nouvelles AMP côtières et en off-shore et en

établissant des AMP supplémentaires dans les Aires situées au-delà de la juridiction nationale (ABNJ). Il s'agit également d'intégrer d'autres zones de restriction d'utilisation susceptibles d'améliorer la conservation de la biodiversité, telles que les réserves de pêche. En outre, l'amélioration des systèmes de gestion et de gouvernance des AMP est essentielle à leur efficacité et à la réalisation de l'objectif susmentionné.

7. En d'autres termes, le défi majeur pour les autorités nationales responsables de la planification et de la gestion des AMP, ainsi que pour les organisations internationales concernées, dans les années à venir, sera d'améliorer le réseau méditerranéen d'AMP et d'AMCE en termes de couverture, de représentativité, de connectivité et d'efficacité de la gestion. En outre, les AMP doivent être mieux intégrées dans leurs contextes sociaux et économiques, en favorisant leur reconnaissance dans le cadre de la planification spatiale maritime menée par les pays, et en mettant à l'avant les services écosystémiques tels que la pêche, le tourisme et la résilience au changement climatique.

8. Pour relever ces défis, la gouvernance des AMP doit se fonder sur les meilleures connaissances disponibles, en tirant parti de l'expertise et de l'expérience d'un large éventail de disciplines. Ceci peut être réalisé en établissant un groupe *ad hoc* d'experts qui, sur la base de l'évaluation régulière du statut des AMP de Méditerranée, fournit des orientations au SPA/RAC afin de soutenir efficacement les pays et les organisations internationales sur le renforcement du réseau méditerranéen d'AMP, assurant une réalisation adéquate et opportune des objectifs du GBF, du PASBIO post-2020 et de la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les OECM en Méditerranée. En outre, cela aiderait à atteindre le Bon état écologique de la mer Méditerranée tel que décrit par le processus d'Approche écosystémique de la Convention de Barcelone, ainsi que d'autres objectifs régionaux.

9. L'initiative de créer un « Groupe *ad hoc* d'experts » découle de la nécessité de disposer d'un groupe de réflexion multidisciplinaire qui puisse offrir des conseils et des recommandations opportunes sur la planification et la gestion des AMP. Ce « Groupe *ad hoc* d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée » (AGEM) a été initialement créé sur une base pilote en 2018-2019 et a été officiellement adopté par la Décision IG.24/6¹ lors de la 21^e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (COP 21 ; Naples, Italie, 2-5 décembre 2019).

10. Selon la Décision de la COP 21, l'AGEM est un groupe multidisciplinaire *ad hoc* d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée, créé pour aider le Secrétariat du SPA/RAC et les Parties Contractantes à faire avancer l'agenda 2020 et post-2020 des aires marines protégées en Méditerranée et pour travailler sur des questions connexes telles que la préparation de lignes directrices, l'établissement de définitions et d'indicateurs mesurables, et l'adaptation de concepts et d'approches globaux au contexte méditerranéen.

11. L'une des principales contributions de l'AGEM sera de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la « Stratégie régionale post-2020 pour les Aires marines et côtières protégées et les Autres mesures efficaces de conservation par zone en Méditerranée » (Stratégie AMCP et AMCE) adoptée par la COP 22 de la Convention de Barcelone (Décision IG.25/12²) et son cadre de suivi et d'évaluation adopté par la COP 23 (Décision IG.26/5³), y compris les deux principaux objectifs de la Stratégie :

- **D'ici à 2030, au moins 30 pour cent de la mer Méditerranée sera protégée et conservée grâce à des systèmes bien connectés, écologiquement représentatifs et efficaces d'aires**

¹ Décision IG.24/6 : https://www.rac-spa.org/sites/default/files/doc_cop/cop21/decision_24_6_fre.pdf

² Décision IG.25/12 : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/37134/21ig25_27_2512_fre.pdf

³ Décision IG.26/5 : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/44718/23ig26_22_2605_fre.pdf

marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, assurant un équilibre géographique adéquat, en mettant l'accent sur les zones particulièrement importantes pour la biodiversité.

- D'ici 2030, le nombre et la couverture des aires marines et côtières protégées avec des niveaux de protection renforcés sont augmentés, contribuant ainsi à la reconstitution des écosystèmes marins.

12. Il servira également de groupe de réflexion afin d'identifier les meilleures approches pour atteindre les cinq piliers stratégiques et les résultats stratégiques connexes de la Stratégie AMCP et AMCE (telle qu'adoptée par la COP 22) et son cadre de suivi et d'évaluation (tel qu'adopté par la COP 23) :

- **Pilier stratégique 1** : Gouvernance des AMCP et des AMCE
 - ➔ **Résultat stratégique 1** : Les mécanismes de gouvernance pour les AMCP et les AMCE sont inclusifs et efficaces pour obtenir des résultats en matière de conservation et de moyens de subsistance
- **Pilier stratégique 2** : Expansion du réseau des AMCP
 - ➔ **Résultat stratégique 2** : La couverture des AMCP augmentée grâce à l'expansion de systèmes robustes, écologiquement représentatifs et bien connectés d'AMCP
- **Pilier stratégique 3** : Autres mesures de conservation efficaces par zone
 - ➔ **Résultat stratégique 3** : Les AMCE marines et côtières de Méditerranée sont identifiées, reconnues et signalées en vue de la réalisation des objectifs mondiaux et régionaux pour l'après-2020
- **Pilier stratégique 4** : Efficacité de la gestion des AMCP
 - ➔ **Résultat stratégique 4** : Les AMCP sont gérées efficacement et leurs résultats en matière de conservation sont atteints
- **Pilier stratégique 5** : Action et soutien des gouvernements et des parties prenantes
 - ➔ **Résultat stratégique 5** : Actions et soutien aux AMCP et aux AMCE sont mobilisés

13. Le Groupe *ad hoc* d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) va jouer un rôle déterminant dans le soutien apporté au SPA/RAC et aux Parties Contractantes pour atteindre l'objectif ambitieux de conservation 30x30 d'ici 2030. L'expertise de ce Groupe sera vitale dans l'identification des actions prioritaires pour étendre, gérer efficacement et connecter les Aires Marines et Côtières Protégées (AMCP), ainsi que les Autres Mesures Efficaces de Conservation par zone (AMCE) à travers la Méditerranée. L'orientation de l'AGEM ne se contente pas de guider le SPA/RAC dans la prise de décisions critiques, mais favorise également la cohérence des efforts de conservation aux niveaux régional et national. Ses idées stratégiques aideront à faire le lien entre l'expertise scientifique et les besoins politiques, garantissant une approche plus intégrée et adaptative de la conservation qui s'aligne sur les objectifs internationaux du Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 de la CDB. Dans les années à venir, l'AGEM continuera à soutenir le développement d'un réseau résilient et bien connecté d'aires protégées et d'AMCE, renforçant le rôle de la Méditerranée en tant que modèle de gestion marine durable et de conservation de la biodiversité.

II. Le Groupe ad hoc d'experts pour les AMP en Méditerranée (AGEM) : Termes de référence

A) Mission et objectifs

14. La mission principale du Groupe *ad hoc* d'experts est de fournir des conseils scientifiques et techniques pour améliorer le réseau méditerranéen d'AMCP et d'AMCE en termes de couverture, de représentativité, de connectivité et d'efficacité de gestion. Plus concrètement, le but ultime de l'AGEM est de soutenir le SPA/RAC dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale post-2020 pour les Aires marines et côtières protégées (AMCP) et les Autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM) en Méditerranée (Stratégie AMCP et AMCE), adoptée par la COP 22 de la Convention de Barcelone (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021). À cette fin, le Groupe servira de groupe de réflexion sur un large éventail de sujets pertinents pour la planification, la création et la gestion des AMP, et l'identification et la notification des OECM conformément à la Stratégie AMCP et AMCE de la Convention de Barcelone.

B) Tâches

15. Le Groupe *ad hoc* d'experts s'efforcera de fournir des conseils scientifiques et techniques concernant la réalisation de la Stratégie AMCP et AMCE de la Convention de Barcelone. Il devra également suivre de près le réseau méditerranéen d'AMP afin de fournir des évaluations et d'assurer l'identification opportune des lacunes et des obstacles susceptibles d'entraver le bon développement du réseau. Il devrait fournir des résultats solides, clairement rédigés et publiés en temps utile, basés sur l'état de l'art en termes de connaissances. Les principales tâches qu'il entreprendrait sont les suivantes :

- Soutenir la mise en œuvre des activités proposées par la Stratégie AMCP et AMCE ;
- Guider le processus d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale de la Stratégie AMCP et AMCE (prévues respectivement en 2026 et 2030) ;
- Soutenir le SPA/RAC dans l'élaboration des documents clés demandés dans le cadre du programme de travail du SPA/RAC.
- Fournir des recommandations et des conseils sur la manière de réduire le gap entre le Nord et le Sud et entre l'Ouest et l'Est pour atteindre l'Objectif 30x30.
- Examiner régulièrement l'état des AMP méditerranéennes en soutenant l'élaboration du rapport quadriennal sur l'état des AMP en Méditerranée, dirigé conjointement par le SPA/RAC et MedPAN, en vue d'évaluer les progrès réalisés par les pays méditerranéens pour atteindre l'objectif 30x30.
- Évaluer la représentativité du réseau méditerranéen d'AMP, en particulier par une analyse des lacunes afin d'identifier les écosystèmes et les autres composantes de la biodiversité marine qui sont sous-représentés et faire des recommandations pour combler les lacunes identifiées.
- Évaluer les besoins et les lacunes financières des AMP et proposer des approches de financement innovantes, y compris par le biais d'un marketing approprié des services et des avantages générés par les AMP.
- Identifier les sites potentiels d'AMP, y compris dans les zones marines d'importance écologique ou biologique (EBSA) de la Méditerranée.
- Identifier des AMCE potentielles en Méditerranée et aider les Parties à les notifier.
- Fournir des avis scientifiques en réponse aux demandes du SPA/RAC émanant de ses Points focaux ASP/DB et d'autres parties prenantes des AMP.
- Développer des outils techniques harmonisés, y compris des lignes directrices, des normes et des indicateurs, le cas échéant.

Le Groupe *ad hoc* d'experts devrait assurer la liaison avec les Points focaux ASP/DB à travers le SPA/RAC dans l'exécution des tâches énumérées, en particulier lors de l'identification de sites potentiels d'AMP ou d'OECM, afin que les Parties contractantes soient directement impliquées dans ces processus.

C) Membres/Composition

16. Pour être efficace, le Groupe *ad hoc* d'experts doit inclure un large éventail de compétences et assurer une représentation équitable et équilibrée sur les plans géographique et de la parité des genres, au sein des sous-régions méditerranéennes. Il sera composé de 21 membres, dont 16 spécialistes des disciplines suivantes (2 membres par discipline) :

- Gestion des AMP
- Planification des AMP
- Biologie/Écologie marine
- Droit et réglementation
- Socio-économie (autre que la pêche et le tourisme)
- Pêche
- Tourisme de nature
- Financement des AMP

17. Les 16 spécialistes disciplinaires membres du Groupe *ad hoc* d'experts seront désignés pour une période de quatre (04) ans par les Points focaux ASP/DB. A cet effet, le SPA/RAC proposera une liste d'au moins 32 experts qualifiés et leurs CV (4 experts pour chacune des 8 disciplines visées au paragraphe 16). Les Points focaux du ASP/DB peuvent également proposer des experts et leurs CV.

18. En outre, chacune des cinq organisations suivantes sera invitée à désigner un représentant pour faire partie du Groupe *ad hoc* d'experts, issu d'organismes scientifiques ou du personnel :

- Le Comité scientifique consultatif (CSC) de la CGPM ;
- Le Comité scientifique d'ACCOBAMS ;
- UICN/WCPA marine ;
- Le Comité scientifique de MedPAN ;
- Le WWF.

19. Le président peut décider d'inviter des représentants d'autres organisations ou d'autres experts à s'exprimer sur des questions particulières, de sa propre initiative ou à la demande d'un membre du Groupe.

20. La contribution au Groupe *ad hoc* d'experts devrait se faire sur une base volontaire et les membres du Groupe contribueront à titre personnel et non en tant que représentants de leur pays ou de leur organisation. Ils ne recevront aucune compensation pour leurs contributions ou leurs apports aux travaux du Groupe.

D) Langues de travail

21. Les langues de travail du Groupe *ad hoc* d'experts seront l'anglais et le français.

E) Modalités de fonctionnement

22. Lors de chacune de ses premières réunions après la nomination des membres, le Groupe *ad hoc* d'experts élira parmi ses membres un président et un vice-président. Le SPA/RAC désignera l'un de ses responsables pour fournir des services d'appui à l'AGEM. Le responsable du backstopping assurera le secrétariat de l'AGEM et la liaison entre le Groupe *ad hoc* d'experts et le SPA/RAC.

23. Si un soutien financier est disponible, le Groupe *ad hoc* d'experts se réunira physiquement au moins une fois par an et échangera électroniquement de manière fréquente et régulière en utilisant des

moyens appropriés. Le travail du Groupe *ad hoc* d'experts se fera principalement par le biais de réunions à distance et de webinaires avec le soutien du SPA/RAC.

F) Rapports et archivage

24. Les conclusions et recommandations de chaque réunion de l'AGEM seront adoptées par les membres présents et seront disponibles sur le site web du SPA/RAC. En outre, le Président et/ou le Vice-président de l'AGEM assisteront à la réunion des Points focaux ASP/DB pour rendre compte des travaux de l'AGEM et présenter chacun des résultats qu'il a produits au cours de la période couverte.

Annexe II

Members of the *Ad hoc* Group of Experts for MPAs in the Mediterranean (AGEM) – 2025

Membres du Groupe Ad hoc d'Experts pour les AMP en Méditerranée (AGEM) – 2025

Discipline	Member	Profile	Country
MPA management <i>Gestion des AMP</i>	1) Mr Robert TURK	Senior Nature Conservation Consultant – <i>Consultant senior en conservation de la nature</i>	Slovenia
	2) Ms Sue WELLS	Senior Marine and Coastal Conservation Consultant – <i>Consultante senior en conservation marine et côtière</i>	UK
MPA planning <i>Planification des AMP</i>	3) Ms Souha EL ASMI	Senior Marine environment and policy expert – Founder and Managing Director of Ecoverse Environmental Consulting – <i>Experte senior en environnement marin et en politique, Fondatrice et Directrice générale d'Ecoverse Environmental Consulting</i>	Tunisia
	4) Mr Chedly RAIS	Senior Marine Environmentalist - CEO of OKIANOS – <i>Spécialiste senior de l'environnement marin – PDG d'OKIANOS</i>	Tunisia
Marine Biology/Ecology <i>Biologie/Ecologie marine</i>	5) Mr Leonardo TUNESI	Head of the Unit "Marine biodiversity, habitat and species Protection", ISPRA – <i>Chef de l'unité "Biodiversité marine, protection des habitats et des espèces", ISPRA</i>	Italy
	6) Mr Abdulmaula HAMZA	Assistant Professor and Marine Conservation Consultant - <i>Professeur assistant et consultant en conservation marine</i>	Libya
Law and regulation <i>Droit et réglementation</i>	7) Ms Saba GUELLOUZ	Conservation Manager, WWF North Africa Office – <i>Responsable de la conservation, Bureau WWF Afrique du Nord</i>	Tunisia

	8) Ms Ana STRBENAC	Owner and Director at Stenella consulting, Environmental Protection specialist – <i>Propriétaire et Directrice de Stenella Consulting, spécialiste de la protection de l'environnement</i>	Croatia
Socio-economics Socio-économie	9) Mr Paolo GUIDETTI	Director of the Genoa Marine Center – <i>Directeur du Centre marin de Gênes</i>	Italy
	10) Mr Almokhtar SAID	Head of Marine and Wildlife section, Nature Conservation Department, Ministry of Environment – <i>Responsable de la section Marine et Faune sauvage, Département de la conservation de la nature, Ministère de l'Environnement</i>	Libya
Fisheries Pêche	11) Ms Leila BASTI	Senior Scientist specialized in Marine & Ocean Sciences, Blue Foods Food Security, Blue Economy – <i>Scientifique senior spécialisée en sciences marines et océaniques, sécurité alimentaire des produits de la mer, économie bleue</i>	Tunisia
	12) Mr Marios PAPAGEORGIOU	Director, Head of Fisheries Research - Enalia Physis Environmental Research Centre – <i>Directeur, Responsable de la recherche halieutique – Centre de recherche environnementale Enalia Physis</i>	Cyprus
Nature-based tourism Tourisme de nature	13) Ms Milana TEMPESTA	Founder member, marine biologist and scientific responsible, APS DelTa – <i>Membre fondateur, biologiste marin et responsable scientifique, APS DelTa</i>	Italy
	14) Ms Martina HERVAT	Senior Expert Advisor for Nature Conservation – <i>Conseillère principale en conservation de la nature</i>	Croatia
MPA financing Financement des AMP	15) Mr Giuseppe DI CARLO	Senior ocean science and conservation Consultant – <i>Consultant senior en sciences océaniques et conservation</i>	Italy
	16) Ms Marie ROMANI	Biodiversity policies, partnerships and fundraising Specialist – <i>Spécialiste des politiques de biodiversité, des partenariats et de la collecte de fonds</i>	France

Representatives of Partner Organisations
Représentants des organisations partenaires

Organisation	Member	Profile	Country
ACCOBAMS	17) Léa DAVID	SC Task Manager – Responsable du CS	Monaco
GFCM/SAC on Fisheries CGPM/CSC Pêche	18) Mohamed Malouli IDRISI	Chair of the Scientific Advisory Committee on Fisheries – Président du Comité Scientifique consultatif des pêches	Italy
MedPAN	19) Joaquim CLAUDET	Scientific Committee Chair – Président du Comité Scientifique	France
	20) Susan Gallon	Scientific Officer – Responsable scientifique	
IUCN/WCPA-marine IUCN/CMAP-marine	21) Ms Yaprak ARDA	Marine Programme Officer – <i>Chargée de programme marin</i>	Spain
	22) Carla Danelutti	Regional Programme Coordinator – <i>Coordonnatrice de programme régional</i>	
WWF Mediterranean WWF Méditerranée	23) Mauro RANDONE	Regional Projects Manager – <i>Responsable des projets régionaux</i>	Italy
	24) Cc: Ms Saba BASKIR	Marine Conservation Officer Chargée de la Conservation marine	

Annexe III

SPECIALLY PROTECTED AREAS REGIONAL ACTIVITY CENTRE (SPA/RAC)
Ad hoc Group of Experts for Marine Protected Areas in the Mediterranean (AGEM)
Fourth meeting
Teleconference, 21 March 2025

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (SPA/RAC)
Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM)
Quatrième réunion
Téléconférence, 21 mars 2025

List of participants *List des participants*

Independent experts / Experts indépendants	
MPA management <i>Gestion des AMP</i>	Mr Robert TURK Senior Nature Conservation Consultant – <i>Consultant senior en conservation de la nature</i> Slovenia/ Slovénie
MPA planning <i>Planification des AMP</i>	Ms Souha EL ASMI Senior Marine Environment and policy expert – Founder and Managing Director of Ecoverse Environmental Consulting – <i>Experte senior en environnement marin et en politique, Fondatrice et</i> <i>Directrice générale d'Ecoverse Environmental Consulting</i> Tunisia/Tunisie Mr Chedly RAIS Senior Marine Environmentalist - CEO of OKIANOS – <i>Spécialiste senior de l'environnement marin – PDG d'OKIANOS</i> Tunisia/Tunisie
Marine biology/ecology <i>Biologie/Écologie marine</i>	Mr Leonardo TUNESI Head of the Unit "Marine biodiversity, habitat and species Protection", ISPRA – <i>Chef de l'unité "Biodiversité marine, protection des habitats et des</i> <i>espèces", ISPRA</i> Italy/Italie Mr Abdulmaula HAMZA Assistant Professor and Marine Conservation Consultant - <i>Professeur assistant et consultant en conservation marine</i> Libya/Libye

<p>Law and regulation Droit et règlementation</p>	<p>Ms Saba GUELLOUZ Conservation Manager, WWF North Africa Office – <i>Responsable de la conservation, Bureau WWF Afrique du Nord</i> Tunisia/Tunisie</p> <p>Ms Ana STREBENAC Owner and Director at Stenella consulting, Environmental Protection specialist – <i>Propriétaire et Directrice de Stenella Consulting, spécialiste de la protection de l’environnement</i> Croatia/Croatie</p>
<p>Socio-economics Socio-économie</p>	<p>Mr Paolo GUIDETTI Director of the Genoa Marine Center – <i>Directeur du Centre marin de Gênes</i> Italy/Italie</p> <p>Mr. Almokhtar SAID Head of Marine and Wildlife section, Nature Conservation Department, Ministry of Environment – <i>Responsable de la section Marine et Faune sauvage, Département de la conservation de la nature, Ministère de l’Environnement</i> Libya/Libye</p>
<p>Fisheries Pêche</p>	<p>Ms Leila BASTI Senior Scientist specialized in Marine & Ocean Sciences, Blue Foods Food Security, Blue Economy – <i>Scientifique senior spécialisée en sciences marines et océaniques, sécurité alimentaire des produits de la mer, économie bleue</i> Tunisia/Tunisie</p> <p>Mr Marios PAPAGEORGIU Director, Head of Fisheries Research - Enalia Physis Environmental Research Centre – <i>Directeur, Responsable de la recherche halieutique – Centre de recherche environnementale Enalia Physis</i> Cyprus/Chypre</p>
<p>Nature-based tourism Tourisme de nature</p>	<p>Ms Milena TEMPESTA Founder member, marine biologist and scientific responsible, APS DelTa – <i>Membre fondateur, biologiste marin et responsable scientifique, APS DelTa</i> Italy/Italie</p> <p>Ms Martina HERVAT Senior Expert Advisor for Nature Conservation – <i>Conseillère principale en conservation de la nature</i> Croatia/Croatie</p>

<p>MPA Financing <i>Financement des AMP</i></p>	<p>Mr Giuseppe DI CARLO Senior ocean science and conservation Consultant – <i>Consultant senior en sciences océaniques et conservation</i> Italy/Italie</p> <p>Ms Marie ROMANI Biodiversity policies, partnerships and fundraising Specialist – <i>Spécialiste des politiques de biodiversité, des partenariats et de la collecte de fonds</i> France/France</p>
<p>Representatives of partner organization scientific bodies <i>Représentants des organes scientifiques d'organisations partenaires</i></p>	
<p>Scientific Committee of ACCOBAMS <i>Comité scientifique de l'ACCOBAMS</i></p>	<p>Ms Léa David Scientific Committee Task Manager – Responsable du Comité scientifique Monaco</p>
<p>Scientific Advisory Committee (SAC) of GFCM <i>Comité scientifique consultatif (CSC) de la CGPM</i></p>	<p>Mr. Mohamed Malouli IDRISI Chair of the Scientific Advisory Committee on Fisheries – Président du Comité Scientifique consultatif des pêches Italy/Italie</p>
<p>Scientific Committee of MedPAN <i>Comité scientifique de MedPAN</i></p>	<p>Mr. Joachim CLAUDET Scientific Committee Chair – Président du Comité Scientifique France</p> <p>Ms. Susan GALLON Scientific Officer Responsable scientifique France</p>
<p>WCPA-marine of IUCN <i>WCPA-marine de l'IUCN</i></p>	<p>Ms Yaprak ARDA Marine Programme Officer – <i>Chargée de programme marin</i> Spain/Espagne</p> <p>Ms Carla DANELUTTI Regional Programme Coordinator – <i>Coordonnatrice de programme régional</i> Spain/Espagne</p>
<p>WWF Mediterranean marine conservation team <i>L'équipe "conservation marine" du WWF Méditerranée</i></p>	<p>Ms. Mauro RANDONE Regional Projects Manager – <i>Responsable des projets régionaux</i> Italy/Italie</p> <p>Ms. Saba BASKIR Marine Conservation Officer Chargée de la Conservation marine Italy/Italie</p>

SPA/RAC	
	Ms. Asma KHERIJI SPA Programme Officer - Chargée du programme ASP
	Mr. Dhia GUEZGUEZ Data Management & Computing Officer Responsable de la gestion des données et de l'informatique

Annexe IV

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (SPA/RAC)
Groupe *ad hoc* d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM)
Quatrième réunion
Téléconférence, 21 mars 2025

Ordre du jour

Les horaires sont indiqués en heure d'Afrique occidentale (WAT) / heure d'Europe centrale (CET) / UTC+1.
Les participants sont priés de les convertir à leurs fuseaux horaires respectifs, si différents de WAT/CET.

Horaire (UTC+1)	Point de l'ordre du jour	Responsable	Document(s) de travail/info/référence
13.55-14.00	Inscription	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participants ▪ Responsable du soutien logistique du SPA/RAC 	
14.00-14.30	<p>Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mot de bienvenu et ouverture par le Directeur du SPA/RAC ▪ Tour de table de présentation des membres de l'AGEM et du secrétariat du SPA/RAC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SPA/RAC ▪ Membres 	<p>SPA/RAC/AGEM/4/Inf.2 (Liste des participants)</p> <p>Composition de l'AGEM (2025)</p>
14.30-14.50	<p>Point 2 de l'ordre du jour. Organisation de la réunion</p> <p>2.1. SPA/RAC et son Programme ASP</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Brève présentation sur la mission du SPA/RAC, ses priorités et son Programme ASP <p>2.2. Contexte, objectifs, missions et termes de référence de l'AGEM</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation sur les motifs, contexte, objectifs, mission, composition, et modalités de fonctionnement de l'AGEM ▪ Questions et réponses <p>2.3. Élection d'un(e) Président(e) et d'un(e) Vice-président(e) de l'AGEM</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur la base d'une proposition du SPA/RAC, un(e) Président(e) et un(e) Vice-président(e) seront cooptés par les membres <p>2.4. Adoption de l'ordre du jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SPA/RAC ▪ Membres ▪ Directeur du SPA/RAC ▪ Président(e) 	<p>SPA/RAC/AGEM/4/1 (Ordre du jour)</p> <p>SPA/RAC/AGEM/4/Inf.1 (Liste des documents)</p> <p>Termes de référence de l'AGEM (2025)</p>

14.50-16.10	<p>Point 3 de l'ordre du jour. Programme de travail de l'AGEM pour 2025 et priorités clés pour 2026-2027</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de la proposition de programme de travail par le SPA/RAC ▪ Examen et commentaires de la part des membres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SPA/RAC ▪ Membres 	SPA/RAC/AGEM/4/2 (Programme de travail de l'AGEM pour 2025 et priorités clés pour 2026-2027)
16.10-16.25	<p>Point 4 de l'ordre du jour. Suite à donner après la réunion et prochaines étapes/réunions</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion sur les prochaines étapes et organisation des travaux de l'AGEM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres et SPA/RAC 	SPA/RAC/AGEM/4/2 (Programme de travail de l'AGEM pour 2025 et priorités clés pour 2026-2027)
16.25-16.30	<p>Point 5 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SPA/RAC ▪ Président(e) 	

Annexe V

Groupe *Ad hoc* d'Experts pour les Aires Marines Protégées en Méditerranée (AGEM)

Programme de travail pour 2025 et priorités clés pour l'exercice biennal 2026-2027

1. Rappel de la mission et des objectifs de l'AGEM

La mission principale du Groupe *ad hoc* d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) est de fournir des orientations scientifiques et techniques pour améliorer le réseau méditerranéen d'Aires Marines et Côtières Protégées (AMCP) et d'Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en termes de couverture, de représentativité, de connectivité et d'efficacité de gestion.

Plus concrètement, l'objectif ultime de l'AGEM est de soutenir le SPA/RAC dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale post-2020 pour les Aires marines et côtières protégées (AMCP) et Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée (Stratégie AMCP et AMCE), adoptée par la Convention de Barcelone CdP 22 (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021).

À cette fin, le Groupe servira de groupe de réflexion abordant un large éventail de sujets pertinents pour la planification, l'établissement et la gestion des AMP, ainsi que pour l'identification et la notification des AMCE, conformément à la Stratégie des AMCP et AMCE de la Convention de Barcelone.

2. Principales missions de l'AGEM jusqu'en 2030

L'AGEM fournira des conseils scientifiques et techniques pour la réalisation de la Stratégie post-2020 relative aux AMCP et AMCE de la Convention de Barcelone. Il devra également suivre de près le réseau méditerranéen d'AMP afin de réaliser des évaluations et d'identifier rapidement les lacunes et les obstacles susceptibles d'entraver son bon développement. Il devra produire des résultats solides, clairement rédigés et publiés en temps opportun, basés sur l'état des connaissances.

Sur la base des termes de référence de l'AGEM examinés et approuvés par les Points focaux ASP/DB par courrier électronique en janvier 2025, les principales tâches qu'il entreprendrait sont les suivantes :

- Soutenir la mise en œuvre des activités proposées par la « Stratégie AMCP et AMCE ».
- Guider le processus des évaluations à mi-parcours et finales de la stratégie AMCP et AMCE (prévues respectivement en 2026 et 2030) à travers son cadre de suivi et d'évaluation.
- Soutenir le SPA/RAC dans l'élaboration des documents clés demandés dans le cadre du programme de travail du SPA/RAC.
- Fournir des recommandations et des conseils sur la manière de réduire l'écart entre le Nord et le Sud et entre l'Ouest et l'Est pour atteindre l'objectif 30x30.
- Examiner régulièrement l'état des AMP méditerranéennes en soutenant l'élaboration du rapport quadriennal sur l'état du réseau méditerranéen d'AMP, mené conjointement par le SPA/RAC et le MedPAN, en vue d'évaluer les progrès réalisés par les pays méditerranéens vers la réalisation de l'objectif 30x30.
- Soutenir par des conseils techniques et scientifiques l'évaluation de la représentativité du réseau d'AMP méditerranéennes, notamment par une analyse des lacunes pour identifier les écosystèmes et autres composantes de la biodiversité marine qui sont sous-représentés et faire des recommandations pour surmonter les lacunes identifiées.
- Aider à l'évaluation des besoins et des lacunes financières des AMP et à proposer des approches de financement innovantes, notamment par le biais d'une commercialisation appropriée des services et des avantages générés par les AMP.
- Guider l'identification de sites potentiels d'AMP/ASPIM, y compris au sein des zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB) de la Méditerranée.
- Participer à l'identification des AMCE potentielles en Méditerranée et assister les Parties dans leur reporting.

- Fournir des conseils scientifiques en réponse aux demandes du SPA/RAC de ses Points focaux et d'autres parties prenantes de l'AMP.
- Développer des outils techniques harmonisés, y compris des lignes directrices, des normes et des indicateurs, selon le cas.

Le groupe *ad hoc* d'experts devrait assurer la liaison avec les Points focaux ASP/DB par l'intermédiaire du SPA/RAC pour mener à bien les tâches énumérées, en particulier lors de l'identification de sites potentiels d'AMP ou d'AMCE, afin que les Parties contractantes soient directement impliquées dans ces processus.

3. Programmes de travail périodiques de l'AGEM

Tous les deux ans (conformément à la périodicité des programmes de travail biennaux de la Convention de Barcelone), l'AGEM élaborera un programme de travail ciblé (PoW) aligné sur ses objectifs généraux et sur l'évolution des besoins des AMP et des AMCE en Méditerranée.

Ces programmes de travail périodiques définiront les priorités clés, les axes thématiques et les actions spécifiques visant à soutenir l'orientation scientifique, les recommandations politiques et le renforcement des capacités. En s'adaptant aux nouveaux défis et opportunités, l'AGEM vise à fournir une expertise stratégique et à faciliter la collaboration entre les parties prenantes afin d'améliorer la conservation et la gouvernance marines dans la région.

Pour l'exercice biennal en cours (2024-2025) et pour l'AGEM nouvellement créé en février 2025, le programme de travail couvrira le reste de l'année 2025.

Début 2026, l'AGEM travaillera à l'élaboration de son programme de travail pour 2026-2027, décrivant les activités spécifiques et le calendrier de chaque priorité clé identifiée, afin de garantir leur mise en œuvre efficace et rapide.

4. Thèmes prioritaires de l'AGEM en 2025

En 2025, l'AGEM se concentrera sur l'amélioration et le renforcement du cadre stratégique pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCE) en Méditerranée. L'accent sera mis sur l'amélioration de l'identification et de la notification des AMCE, ainsi que sur l'évaluation des impacts des AMCP sur la conservation grâce à des niveaux de protection renforcés. De plus, l'AGEM encouragera la collaboration régionale pour une recherche coordonnée et des efforts de conservation transfrontaliers, afin de soutenir la mise en œuvre efficace de la stratégie relative aux AMCP et aux AMCE.

Les livrables suivants, proposés et pilotés par l'AGEM, sont inscrits dans le programme de travail du SPA/RAC pour 2024-2025, adopté par la CdP 23 de la Convention de Barcelone. Ils visent à renforcer la coopération régionale, à améliorer les résultats en matière de conservation et à soutenir une gouvernance durable de la biodiversité marine méditerranéenne. Les premier et troisième livrables seront réalisés par des consultants du SPA/RAC, et l'AGEM assurera le pilotage de leur élaboration et de leur révision. Le deuxième livrable sera élaboré en interne avec le soutien d'un groupe de travail spécifique de l'AGEM sur les niveaux de protection renforcés.

En 2025, l'AGEM devrait guider et/ou produire les résultats clés suivants :

- 1. Orientations méditerranéennes sur les AMCE :** Soutenir l'élaboration d'un document d'orientation régional pour appliquer les critères AMCE et établir des processus d'identification des OECM en Méditerranée, accompagné d'un webinaire régional pour diffuser les orientations, à soumettre à la dix-septième réunion des Points focaux ASP/DB du 20 au 22 mai 2025.
- 2. Impact des AMCP avec des niveaux de protection renforcés :** Documentation et communication des impacts écologiques et socio-économiques des AMCP avec des niveaux de protection renforcés.
- 3. Identification des AMP internationales/transfrontalières potentielles en eaux libres :** Aider les pays à identifier d'éventuelles aires marines protégées (AMP) internationales/transfrontalières en eaux libres.

5. Programme de travail proposé de l'AGEM pour 2025

Livrable	Sujet	Activité	Rationnel	Responsable	Calendrier de mise en œuvre	Commentaire
LIVRABLE 1 (D1)	Orientations méditerranéennes sur les AMCE	Soutenir l'élaboration d'un document d'orientation régional pour l'identification et la déclaration des AMCE.	Programme de travail 2024-2025 du SPA/RAC : Activité 2.2.1.a) Stratégie AMCP et AMCE ; Pilier stratégique 3 : AMCE Action A.3.1.6 sous produit 3.1 (<i>La sensibilisation des Parties contractantes et des parties prenantes aux AMCE a été renforcée et des orientations pour l'application des critères des AMCE ont été fournies.</i>) → A.3.1.6 Élaborer des orientations sectorielles et autres, telles que des outils et des modèles, pour l'application des critères des AMCE et l'établissement de processus d'identification des AMCE	AGEM SPA/RAC (avec l'appui d'un consultant) Groupe de travail spécifique sur les AMCE (WG-OECM), selon les besoins Experts AMCE invités	Début mars à fin mars 2025 : rédaction du document d'orientation par le consultant. Fin mars : partage du projet de document avec l'AGEM pour commentaires. Début avril 2025 : discussion via une réunion en ligne spécifique de l'AGEM. Mi-avril 2025 : finalisation du projet de document prenant en compte les retours de l'AGEM. 18 avril 2025 : partage du projet de document avec les PF. 20-22 mai 2025 : discussion du projet de document lors de la réunion du PF. Octobre - novembre 2025 : Tester le document d'orientation avec un pays intéressé par les AMCE, avec le soutien du WG-OECM. Mi-décembre 2025 (après la CdP 24, 2-5 décembre 2025) : organisation du webinaire AMCE avec la contribution de l'AGEM.	Cette action est intégrée au programme de travail du SPA/RAC pour 2025. Un consultant est engagé pour élaborer le guide méditerranéen sur l'application des critères AMCE et leur identification. L'AGEM devrait guider l'élaboration de ce document qui sera soumis à la 17 ^e réunion des Points focaux ASP/DB du 20 au 22 mai 2025, et organiser un webinaire spécifique pour partager les orientations en décembre 2025 (après l'adoption des orientations). Il est également proposé de tester le guide auprès d'un pays intéressé avant le webinaire.

Livrable	Sujet	Activité	Rationnel	Responsable	Calendrier de mise en œuvre	Commentaire
LIVRABLE 2 (D2)	Impact des AMCP avec des niveaux de protection renforcés	Documentation et communication des impacts écologiques et socio-économiques des AMCP avec des niveaux de protection renforcés.	Programme de travail 2024-2025 du SPA/RAC : Activité 2.2.1.a) Stratégie AMCP et AMCE Pilier stratégique 2 : Expansion du réseau AMCP Action A.3.1.6 sous produit 2.4 (<i>Le nombre et la couverture des AMCP avec des niveaux de protection améliorés sont augmentés</i>) → A.2.4.4 Fournir des outils de surveillance, de documentation et de communication des impacts des AMCP avec des niveaux de protection renforcés	AGEM Groupe de travail spécifique sur les AMCP avec niveaux de protection renforcés (WG-EP) Experts compétents invités Des organisations spécifiques pourraient être invitées à collaborer, telles que The MedFund, BlueSeeds ou MedSea Alliance	Juin - septembre 2025 : élaboration d'un premier projet d'Impact des AMCP avec des niveaux de protection renforcés par le WG-EP. Octobre - novembre 2025 : premier projet partagé avec l'AGEM pour commentaires et retours. Décembre 2025 : finalisation du document.	Il est proposé que le WG-EP dirige l'élaboration du document. Ce document pourrait être partagé avec l'AGEM pour commentaires puis validé par email. Des organisations spécifiques telles que MedPAN peuvent soutenir la préparation du document puisqu'elles ont élaboré des outils sur les AMCP avec une protection renforcée et stricte.

Livrable	Sujet	Activité	Rationnel	Responsable	Calendrier de mise en œuvre	Commentaire
LIVRABLE 4 (D3)	Identification des AMP potentielles internationales/transfrontalières en eaux libres	Étude visant à faciliter la collaboration entre les pays voisins pour coordonner la recherche conjointe et identifier les AMP potentielles en eaux libres.	Programme de travail 2024-2025 du SPA/RAC : Activité 2.2.2.e) Stratégie AMCP et AMCE Pilier stratégique 2 : Expansion du réseau AMCP Action A.2.1.3 sous produit 2.1 (<i>Les zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques sont identifiées</i>) → A.2.1.3 Collaborer avec les pays voisins pour promouvoir la recherche coordonnée conjointe dans les ABNJ et pour identifier les zones marines protégées potentielles sur la base de protocoles de surveillance harmonisés	AGEM SPA/RAC (avec l'appui d'un consultant) Experts invités sur les ABNJ/lois et réglementations internationales.	<p>Juin - août 2025 : première ébauche préparée par le consultant du SPA/RAC.</p> <p>Septembre - octobre 2025 : projet diffusé à l'AGEM pour commentaires.</p> <p>Novembre 2025 : réunion spécifique en ligne pour discuter du projet.</p> <p>Décembre 2025 : finalisation du document.</p>	<p>Le document doit être élaboré par le consultant du SPA/RAC (soutien financier de la Contribution Volontaire Française).</p> <p>L'AGEM accompagnera l'expert par des conseils.</p> <p>Le document doit être discuté lors d'une réunion en ligne spécifique.</p>

6. Calendrier simplifié du programme de travail AGEM pour 2025

N°	Sujet	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
-	Lancement de l'AGEM : introduction et PoW 2025	S2: Première réunion de l'AGEM (PoW)	S3: finalisation et soumission au PF								
D1	Orientations méditerranéennes pour les AMCE	S1-S4: Brouillon du document	S1: Deuxième réunion de l'AGEM (AMCE) S3: Finalisation et soumission aux PF								W2: Webinaire AMCE
D2	Impact des AMCP avec des niveaux de protection renforcés				S1: Constitution du WG-EP et début des travaux			S4: Première ébauche du document	S1: Distribué à l'AGEM pour commentaires	S1: Intégration des commentaires W3: Troisième réunion de l'AGEM (AMP en eaux libres + Protection renforcée)	S3: Finalisation du document
D3	Identification des AMP potentielles en eaux libres				S3: Expert recruté			S4: Première ébauche du document	S1: Distribué à l'AGEM pour commentaires	S3: Troisième réunion de l'AGEM (AMP en eaux libres + Protection renforcée)	S3: Finalisation du doc

7. Principales priorités de l'AGEM au cours de l'exercice biennal 2026-2027

Sur la base du projet de programme de travail 2026-2027 du SPA/RAC, des termes de référence de l'AGEM et conformément à la stratégie de l'AMCP et AMCE, les sujets clés suivants ont été identifiés comme domaines prioritaires sur lesquels l'AGEM doit se concentrer au cours de l'exercice biennal 2026-2027, en garantissant l'alignement avec les objectifs de conservation régionaux et les initiatives en cours.

7.1. Évaluation à mi-parcours de la stratégie AMCP et AMCE

Logique:

- ➔ Décision IG.26/5 « Aires spécialement protégées (ASP), Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) et restauration des écosystèmes » de la Convention de Barcelone CdP23 (5-8 décembre 2023, Slovénie).
- ➔ La stratégie AMCP et AMCE : Chapitre 3 (Mise en œuvre de la stratégie), Section 3.3 : Suivi et mise en œuvre ; et Cadre d'évaluation et de suivi de la stratégie.
- ➔ Projet de programme de travail 2026-2027 du SPA/RAC : Activité 5.1.2.a) Évaluation à mi-parcours (2026) de la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée, à travers son cadre d'évaluation et de suivi, avec des conclusions et des recommandations pour la mise en œuvre de la Stratégie d'ici 2030 élaborées.

Objectifs:

- ➔ Guider et contribuer à l'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale post-2020 de la Convention de Barcelone sur les AMCP et les AMCE en Méditerranée à travers son cadre d'évaluation et de suivi :
 - Élaborer des principes directeurs pour l'évaluation des stratégies AMCP et AMCE ;
 - Commenter les termes de référence pour la consultation sur l'évaluation de la stratégie ;
 - Examiner et contribuer à la méthodologie et au calendrier d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie AMCP et AMCE ;
 - Organiser et participer aux réunions en ligne dédiées au processus d'évaluation de la Stratégie ;
 - Examiner et discuter des projets d'évaluation de la stratégie au cours de son processus d'élaboration ;
 - Proposer des recommandations pour la mise en œuvre efficace de la stratégie AMCP et AMCE pour la période restante jusqu'en 2030.

Note:

- ➔ L'évaluation de la Stratégie devrait être soumise à la 18^e réunion des Points focaux ASP/DB à la mi-2027. La préparation de ce livrable devrait débuter début 2026 et se terminer au plus tard en mars 2027.

7.2. Rapport sur l'état des AMP

Logique:

- ➔ Projet de programme de travail 2026-2027 du SPA/RAC : Activité 2.2.1.i) Rapport sur l'état des Aires Marines Protégées en Méditerranée élaboré et diffusé.

Objectifs:

- ➔ Soutenir l'élaboration du rapport quadriennal sur l'état du réseau méditerranéen d'AMP, mené conjointement par le SPA/RAC et le MedPAN, en vue d'évaluer les progrès réalisés par les pays méditerranéens vers la réalisation de l'objectif 30x30, en contribuant à l'examen régulier de l'état des AMP méditerranéennes :
 - Contribuer à réviser des sections spécifiques du rapport ;
 - Examiner et discuter des projets de rapports sur le statut des AMP au cours de leur processus d'élaboration ;
 - Proposer des recommandations pour améliorer la couverture des AMP et la gestion efficace des AMP en Méditerranée.

Note:

- ➔ Le rapport sur l'état des AMP est élaboré conjointement par le SPA/RAC et MedPAN et sera présenté lors de la 4^e édition du Forum Méditerranéen des AMP qui sera organisé en 2027.

7.3. Identification, reconnaissance et signalement des AMCE

Logique:

- ➔ Stratégie AMCP et AMCE : Pilier stratégique 3 (AMCE), Résultat 3.1 : Sensibilisation des Parties contractantes et des parties prenantes aux AMCE renforcée et orientations pour l'application des critères AMCE fournies et Résultat 3.2 : AMCE identifiées, reconnues et signalées aux bases de données régionales et mondiales par les Parties contractantes et les organisations régionales

Objectifs:

- ➔ Promouvoir la reconnaissance et l'identification des AMCE, sur la base du « Orientations pour les AMCE méditerranéennes : Identification et application des critères » qui seront élaborées en 2025 avec le soutien de l'AGEM et adopté par la CdP 24 de la Convention de Barcelone en décembre 2025 :
 - Poursuivre la réflexion et les efforts sur les AMCE. Ce processus s'appuiera sur le cadre et les orientations en cours d'élaboration par le SPA/RAC, qui seront soumis à la 17^e réunion des Points focaux ASP/DB, l'accent étant mis sur l'application pratique et le partage des connaissances entre les acteurs méditerranéens. Le SPA/RAC et les organisations partenaires méditerranéennes dirigeront les travaux sur les AMCE, en étroite collaboration avec les Parties contractantes.

Note:

- ➔ Les orientations relatives aux AMCE seront élaborées en 2025 et il est proposé de mettre l'accent sur les AMCE en 2026 et de poursuivre les efforts en 2027.

7.4. Couverture et représentativité des AMCP

Logique:

- ➔ Stratégie AMCP et AMCE : Pilier stratégique 2 (Expansion du réseau AMCP) : Résultat 2.1 : Les zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques sont identifiées, Résultat 2.2 : La répartition des systèmes AMCP à travers la mer Méditerranée est équilibrée et Résultat 2.3 : La couverture des MCPA dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale est augmentée.

Objectifs:

- ➔ Réduire l'écart et améliorer la couverture des AMCP en Méditerranée et soutenir par des conseils techniques et scientifiques l'évaluation de la représentativité du réseau d'AMP méditerranéennes :
 - Identifier les défis et les obstacles qui entravent la déclaration de nouvelles AMP ;
 - Identifier la biodiversité marine sous-représentée ;
 - Identifier les lacunes de financement et explorer de nouveaux mécanismes de financement pour les AMP.
 - Fournir des orientations personnalisées et des recommandations spécifiques sur la manière de réduire l'écart, en particulier entre le Nord et le Sud et entre l'Ouest et l'Est, pour atteindre l'objectif 30x30.

Note:

- ➔ Ce travail pourrait s'appuyer sur l'évaluation de la stratégie AMCP et AMCE et sur le rapport sur l'état des AMP qui sera élaboré en 2026.